

## Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 11 octobre 2021

Mairie de Moissac Vallée Française

---

Présents : Philippe Flayol, Michel Thibon, Jean-Pierre Pascal, Nathalie Causse, Maxime Flayol, Sylvette Foubert, Marc Yaguiyan

Excusés : Patrick Vogt - Procuration à Philippe Flayol  
Christine Reboul - Procuration à Michel Thibon  
Marie-Anne Védrines - Procuration à Nathalie Causse

Absente : Chantal Cortot-Lena

Secrétaire de séance : Marc Yaguiyan

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Le quorum est atteint pour cette séance ouverte à 20h10 sous la présidence de Philippe Flayol, 1<sup>er</sup> adjoint.

Philippe Flayol présente les excuses de M. le Maire pour son absence à ce Conseil Municipal ; il lui en renouvelle, au nom de tous les élus, des vœux de prompt rétablissement.

- Nomination d'un secrétaire de séance : Marc Yaguiyan
- Approbation du compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021

POUR : 9                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 0

Maxime Flayol, qui a prévenu de son retard, est arrivé juste après ce vote.

- **Délibérations Commune :**

1 **Modification du montant des indemnités de fonctions du 3ème adjoint et délégation de fonctions avec indemnités à un conseiller municipal :**

La répartition des indemnités due aux élus a été fixée par délibération du Conseil Municipal le 25 mai 2020.

Il convient de la réajuster compte tenu de l'augmentation du volume des dossiers que doivent suivre les membres du Bureau, et ce, en restant dans l'enveloppe budgétaire initialement votée.

En raison de la disponibilité contrainte de Jean-Pierre Pascal, et sous son accord, l'indemnité qui lui était attribuée est ramenée à 100 € mensuels.

Philippe Flayol, quant à lui, perçoit désormais 100 € mensuels de plus, eu égard aux nombreux déplacements hors commune qu'il doit régulièrement effectuer.

- Sur proposition de M. le Maire, une délégation est confiée à Marc Yaguiyan pour gérer les domaines suivants (en sus de ses missions dans les commissions communales desquelles il est membre) :

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : élaboration du PLUi, élaboration du planning et participation aux réunions de travail, diffusion des comptes-rendus des réunions, organisation des réunions publiques, relations avec le bureau d'études et la communauté de communes

- Suivi et gestion des contrats d'énergie, relations avec les fournisseurs

- Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour, relations avec les autorités

Il perçoit, à ce titre, une indemnité de 100 € mensuels.

POUR : 6                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 4

## 2 Nouveau devis pour l'achat de la Lame de déneigement :

L'entreprise Delor a présenté un nouveau devis supérieur à celui validé en Conseil Municipal du 21 janvier 2021, soit 4 400 € HT (matériel, livraison, montage et mise en route).

Le précédent devis de 3 700 € HT a servi de base pour une demande de dotation à l'Etat au titre de la DETR.

Ce nouveau devis est accepté.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 3 Suite de la procédure des Biens Vacants et Sans Maître :

Des quatre procédures d'acquisition en cours, deux s'avèrent un peu plus longues mais deux peuvent, dès à présent, être mises en délibération :

- Parcelles DUSSAUT :

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
D 257	Appias	530	Landes
D 266	Appias	202	Landes
D 267	Appias	1465	Landes
D 268	Appias	1080	Landes

- Parcelles MAJOREL :

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale
E 217	La Gatouinière	3450	Verger
E 218	La Gatouinière	1602	Lande
E 219	La Gatouinière	708	Lande
E 222	La Gatouinière	1300	Terre
E 223	La Gatouinière	6610	Verger
E 226	La Gatouinière	176	Terre
E 227	La Gatouinière	102	Lande
E 228	La Gatouinière	175	Lande
E 230	La Gatouinière	76	Lande
E 232	La Gatouinière	2460	Terre

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour l'incorporation des comptes « de plein droit » des parcelles DUSSAUT et MAJOREL.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 4 Abribus du Fez Roland :

Cet abribus, utilisé quotidiennement par des collégiens et l'été par des associations locales, a besoin d'être rénové.

La structure en bois paraît en bon état et ne nécessite pas de réparation. La couverture en shingle est, pour sa part, dégradée.

La commune a retenu le devis de l'entreprise Nicolas Verdier qui propose pour un montant de 430 € HT de refaire la couverture en tuiles.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**5 Courrier du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère pour le raccordement au réseau électrique du terrain Boqlio/Machet :**

La participation communale aux frais de raccordement pour les 55 ml s'élève à 1000 € (hors champ TVA). Ce montant correspond au forfait appliqué aux communes par le SDEE de la Lozère pour des longueurs de branchement comprises entre 0 et 100 ml.

Le délai de réalisation est d'environ 7 mois.

*A noter que le SDEE pratique couramment la concertation pour adjoindre dans une même tranchée les gaines AEP et de communication afin de réduire les coûts.*

La participation demandée par le SDEE de la Lozère est acceptée.

POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**6 Réfection de la PISTE DFCI :**

*Référence* : Délibération du 30/01/2020 qui mandate l'ASA DFCI pour l'étude de réfection de la piste DFCI dite de "la voie royale"

Etat d'avancement du projet :

Une réunion s'est tenue en août 2021 avec l'ONF et le Président des ASA DFCI Lozère.

Une estimation de Lozère Ingénierie - consistant à reprofiler la voie sur les 3 km depuis le Cam des Noyers jusqu'au talweg de Gascuel, reprendre les parties effondrées, créer des dispositifs à même de résister à des précipitations de type 2020 - évaluée à 120 528 € HT (incluant 8% de frais de M.O.) l'ensemble des travaux de réfection.

Une rencontre avec M. Yves Juin, technicien Unité Forêt de la DDT, a eu lieu le 29 septembre 2021.

On peut prétendre à un financement Europe/Etat/Région à hauteur de 80% sur l'assiette travaux et maîtrise d'œuvre.

L'ASA DFCI participera forfaitairement auxdits travaux (délibération ASA du 23 mars 2021).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention pour aider au financement de ce projet.

POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**7 Admissions en non-valeur :**

La Trésorerie de Florac demande à la commune l'admission en non-valeur d'un montant de 4,42 € pour des impayés de cantine.

POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**• Délibérations Village de Vacances :**

**8 Fixation des différentes cadences d'amortissement concernant les immobilisations du budget du Village Vacances :**

Il apparaît que les immobilisations (bâtiments, mobilier, appareils ménagers...) du Village de Vacances ne sont pas amorties et doivent figurer dans le budget annuel de la commune.

Un calendrier d'amortissement est proposé par la Trésorerie de Florac listant les éléments à prendre en considération.

Celui-ci est soumis au vote.

POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

- **Point supplémentaire :**

9 **Adhésion ASA DFCI - chantier d'insertion :**

*Référence :* Conseil Municipal du 4 mars 2021

Encadrés par un référent technique, ces chantiers d'insertion aident les personnes en difficulté à se réinsérer dans la vie active en les réadaptant au monde du travail, dans le domaine de la lutte contre la fermeture des paysages et la dégradation de l'environnement. Intervenant notamment dans la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, l'ASA DFCI nous demande de confirmer notre adhésion (40 €).

Les parcelles considérées comme prioritaires dans notre commune sont les suivantes : Station d'épuration de Saint Roman de Tousque et terrain attenant ( 2 passages/an sur la STEP).

Réservoir AEP sur le chemin d'Arbousses.

Périmètre du captage de La Boissonnade.

Périmètre du lotissement Mas del Fesc, dont station d'épuration et berge du Gardon.

Soit sur une superficie de 2,6 ha.

Début des travaux de débroussaillage prévus fin octobre-début novembre sur l'ensemble des huit communes concernées.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Questions diverses :**

- **FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**

La modification du mode de répartition du FPIC doit être votée à l'unanimité des 19 communes composant la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère (CCCML). Une commune ayant déjà voté contre, les autres communes ne sont pas appelées à se prononcer.

- **PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Les travaux d'élaboration du PLUi des Hauts Gardons (regroupant les 8 communes de la Vallée Française) et la révision du plan de zonage de notre commune se poursuivent sous l'égide de la CCCML, avec l'expertise du Cabinet d'Architectes Urbanistes Robin/Carbonneau.


Plusieurs actions ont été, sont et seront menées sur ce programme qui comporte des enjeux importants tant en termes d'environnement que d'aménagement de notre territoire, L'équipe municipale souhaite que chacun d'entre nous y soit associé.

Aussi, divers moyens de communication ont été mis en place : rencontre en mairie avec les élus sur rendez-vous, ouverture d'un registre pour recueillir les remarques des habitants, diffusion de lettres d'information, consultation du dossier et son avancement sur le site de la CCCML, exposition des plans de zonage provisoires et temps d'échange avec la population (23 mai 2021), réunion publique d'information (15 octobre 2021).

- **Aire de jeux :**

Il est bien que les enfants de l'école soient associés à la réflexion des besoins.

La demande de devis pour l'installation d'une nouvelle aire de jeux, un bac à sable, un toboggan, des paniers de basket ... est en cours. Le ou les devis doivent inclure l'installation des équipements et répondre aux normes de sécurité.

 La date limite de réception des demandes de subvention au titre de la programmation DETR 2022 est fixée au 31 janvier 2022.

- TAD : Transport A la Demande

Le service de Transport A la Demande (TAD) vient d'être mis en œuvre par la CCCML (1<sup>er</sup> octobre 2021).

Ouvert à l'ensemble de la population sur réservation 48 heures à l'avance, et à vocations locale et économique (2 € l'aller, 4 € l'aller/retour), ce service est en test en Vallée Française, ses conditions d'accès vont être largement diffusées.

*A noter que notre commission santé mobilité a été conviée depuis l'an passé - par la CCCML - à participer aux travaux afin d'entériner ce projet d'évolution du TAD.*

- Suivi des consommations EDF :

Le suivi des consommations via l'outil di@lege d'EDF-Collectivités permet d'analyser régulièrement les consommations électriques de la commune et de réagir rapidement aux éventuelles anomalies de consommation.

Quelques éléments :

- Fiches de suivi site par site des alertes
- Adhésion au groupement de commande d'achat SDEE 48 qui a permis depuis le début de l'année d'amortir les augmentations tarifaires
- Intégration des deux temples au périmètre compteurs de la commune
- Installation photovoltaïque sur le bâtiment de la mairie : production équivalente sur ses deux premières années d'exploitation

- Réunion Natura 2000 :

Une rencontre des élus avec M. Luc Chapon, Chargé de mission Natura 2000, est programmée ce 18 octobre pour échanger sur de possibles actions communes via la dotation Natura 2000.

- Village de Vacances :

Le groupe de travail constitué a décidé de qualifier et quantifier le plus précisément possible les travaux à venir au Village de Vacances.

L'une des premières étapes du dossier est la recherche d'un Maître d'œuvre pour le pilotage de ce projet, de même ampleur que celui de 2017.

Un point d'avancement pourrait être présenté au Conseil Municipal d'ici la fin de l'année.

- Animation culturelle :

L'objectif de l'équipe municipale est de profiter des deux temples nouvellement acquis pour développer l'animation culturelle et artistique sur l'ensemble de la commune, en proposant notamment concerts, expositions, conférences, sur l'intégralité de l'année.

Cette réflexion rejoint celle actuellement en cours qui a pour ambition de promouvoir l'animation culturelle de Barre-des-Cévennes à Saint Etienne VF, en insufflant une synergie avec les associations déjà existantes tout le long de la Vallée Française.

- Correspondant défense :

*Référence* : circulaire du ministère de la Défense du 26 octobre 2001 mettant en place un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune de France  
Le délégué militaire départemental de la Lozère relance auprès des communes le réseau des correspondants défense.

Les objectifs sont doubles : faire face avec les autres services de l'état aux menaces en Lozère et réaffirmer le rôle sociétal auquel les militaires sont susceptibles de participer dans les territoires afin de contribuer à la résilience et à la sécurité de la Nation.

Le correspondant défense est un acteur local participant au dialogue avec les militaires, les associations d'Anciens Combattants, les jeunes appelés au service national universel, pour associer

pleinement les citoyens aux questions de défense. Il coopère notamment aux exercices préfectoraux de sécurité civile ou de sécurité publique (et leurs interactions possibles avec les plans communaux de sauvegarde).

Marc Yaguiyan est proposé comme correspondant défense pour la commune.


- Trousse 1<sup>ers</sup> secours :

L'équipe municipale remercie vivement la société d'assurance Groupama pour avoir offert à la commune une trousse 1<sup>ers</sup> secours qui a été remise à l'école.

- Bibliothèque :

La bibliothèque a vu depuis le début de l'année une augmentation significative de sa fréquentation. En plus du prêt de livres - environ 1000 ouvrages disponibles tous fonds confondus -, elle propose aux enfants de l'école des *histoires à écouter* et bénéficie d'actions menées dans le cadre du réseau des bibliothèques de la Médiathèque Départementale de Lozère (MDL) : festivals de livres, formations, *vendredis de l'édition...*

La CCCML s'est engagée pour sa part dans un projet de médiathèque de niveau 1 multisites (MI1) regroupant l'ensemble des bibliothèques de la communauté de communes.

De bon augure pour notre future bibliothèque « Moissac BM3  ».

- Projet d'école :

L'école de Saint Roman de Tousque développera au cours de cette année scolaire un projet autour des insectes pollinisateurs, notamment des papillons, avec la participation du Parc National des Cévennes et en collaboration avec la commune du Pompidou.

La découverte du monde des insectes et les plantes qui les attirent permet aux enfants de révéler le rôle primordial des pollinisateurs dans la nature et la nécessité de les protéger. L'année scolaire prochaine, les enfants approfondiront leurs connaissances sur les abeilles. Expositions, articles dans le journal scolaire « Belle vue sur les montagnes et au-delà », sorties, vernissage de fin d'année, rythmeront à l'attention des parents et des habitants les étapes de ce projet d'école.

La séance est levée à 23h00.

-----